



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau, Nature et Biodiversité
Unité Eau et Assainissement

Affaire suivie par : Frédéric Goulven
Tél. : 02 56 63 72 97
Courriel : frederic.goulven@morbihan.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le 22 décembre 2020

**Le directeur départemental des territoires
et de la mer**
à

Monsieur le maire de Damgan
Mairie de Damgan
40 rue Fidèle Habert
56750 DAMGAN

Objet : Renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Damgan – ZA de la lande
Réponse à votre courrier du 16 novembre 2020

N° dossier CASCADE : 56-2020-00037

Suite à votre courrier du 16 novembre 2020, je vous précise que votre dossier a été déclaré complet et que la procédure environnementale se poursuit.

Je tiens néanmoins à vous signaler que l'avis de la commission locale de l'environnement (CLE) du SAGE Vilaine demandant la mise à jour des schémas directeurs des eaux usées et des eaux pluviales sur votre commune reste toujours valable. Les zonages des eaux usées et pluviales établis en 2013 et réactualisés en 2017 ne peuvent se substituer à ces deux schémas directeurs.

Je vous invite donc à commencer dès maintenant les études pour la réalisation de ces deux documents. Étant donné la durée de ces études, un article dans votre nouvel arrêté de rejet précisera la réalisation et la finalisation de ces deux schémas directeurs comme une obligation réglementaire.

En espérant avoir répondu pleinement à votre courrier et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le chef du service eau, nature et biodiversité

Jean-François CHAUVET

Copie :